

Les MERCREDIS

Mairie de Courcelles-les-Gisors

Tél : 02.32.55.23.08

cantine@courcelleslesgisors.fr



Inscription(s) pour le mois de MARS 2022

RETOUR EN MAIRIE AU PLUS TARD LE 22 février

Nom et prénom du Responsable :

N° Téléphone :

Inscription du ou des enfants :

NOM :

Prénoms :

MARS

(Veuillez cocher les créneaux souhaités)

Mercredis	de 7h à 9h	de 9h à 13h		de 13h à 17h		de 17h à 19h
		avec cantine	sans cantine	avec goûter	sans goûter	
02-mars						
09-mars						
16-mars						
23-mars						
30-mars						

La tarification s'établit à l'heure (quotient familial) par créneau horaire.

Prix du repas : 4.32 € à partir du 01 /02 /2022 (délibération 537)

Pour annuler un repas, vous devez téléphoner à la mairie au plus tard le jour précédant celui pour lequel le repas est commandé, avant 10 h (le vendredi pr le lundi).

Le 1er jour d'absence est compté aux familles.

Les repas non annulés à temps sont facturés.

Tout repas non commandé dans les temps sera facturé 10 €.

Pour des raisons de gestion du personnel, nous vous informons que les inscriptions doivent se faire au minimum 48 h à l'avance.

Sauf certificat médical, les inscriptions ne peuvent être annulées.

Toute inscription sera automatiquement facturée.

La Caisse d'Allocations Familiales contribue au fonctionnement des accueils de loisirs.